

CARTONS, BOIS, PLASTIQUES TACHAGE PAR LES MATERIAUX CONSTITUTIFS

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

*Le présent document est en conformité technique avec la méthode d'essai RNUR n° 1199.
Il ne devra pas être modifié sans l'accord de la RNUR.*

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente méthode a pour objet d'évaluer le tachage pouvant se développer sur la face visible d'une pièce de garnissage du fait de produits entrant dans la composition de ses matériaux constitutifs.
Elle s'applique aux panneaux de carton ou de bois, ainsi qu'aux matières plastiques et matériaux alvéolaires, soit à l'état tel, soit revêtus d'une couche de vernis ou de peinture, soit habillés d'un autre matériau, par juxtaposition, collage ou soudure.

2.PRINCIPE

Abandonner des éprouvettes de la pièce pendant 3 jours à 80 °C. Les exposer en partie à la lumière ultraviolette et examiner les tâches après un éventuel nettoyage.

3.APPAREILLAGE

3.1.ETUVE A AIR CHAUD VENTILEE

et réglée à 80 °C ± 1 °C.

3.2.LAMPE ULTRAVIOLETTE

PHILIPS HPLR 400 munie d'un appareil NER 400 (voir croquis en annexe).

3.3.PLAQUETTES DE TOLE EN ACIER INOXYDABLE

de 60 x 30 x 1 mm.

3.4.LIQUIDE DE NETTOYAGE

tel que l'Heptane.

3.5.ECHELLE DE GRIS

de dégorgement définie par la norme NF G 07-011 (édition comportant les indices intermédiaires).

3.6.CACHE EN CARTON

(ou éventuellement papier d'aluminium).

4.EPROUVETTES

Prélever deux éprouvettes rectangulaires d'environ 60 x 30 mm dans la pièce de garnissage étudiée.

5.MODE OPERATOIRE

- Placer les deux éprouvettes en position horizontale dans l'étuve (3.1). Si l'habillage n'adhère pas au substrat, assurer un contact permanent en posant sur l'éprouvette une plaquette de tôle (3.3).

- Après 70 heures dans l'étuve, sortir les éprouvettes. Recouvrir la moitié de chaque éprouvette d'un cache en carton (ou éventuellement papier d'aluminium).
- Placer les éprouvettes sous la lampe (3.2) à 40 cm de la calotte de la lampe et l'exposer pendant 8 heures à la lumière ultraviolette. Enlever le cache.
- En cas de tachage, essayer de nettoyer l'une des éprouvettes à l'aide du liquide (3.4).

6.EXPRESSION DES RESULTATS

Comparer les empreintes obtenues sur les deux éprouvettes à l'échelle de gris (3.5). Affecter le matériau d'un indice égal au numéro de l'étalon présentant le contraste le plus rapproché d'un contraste entre zone tachée et teinte d'origine.

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal indiquera, outre les références et le coloris de la pièce de garnissage examinée :

- les conditions particulières de l'essai,
- l'indice de tachage avant et après nettoyage avec le liquide,
- l'éventuelle migration des composants tachants,
- la nature du cache (carton ou papier d'aluminium).